

Règlement du Triathlon de Vitry-le-François

Conformément à [la réglementation en vigueur de la FFTRI](#), les arbitres prendront des sanctions dans le cas de :

Natation

- Utilisation d'accessoires interdits (gants et chaussettes sont interdits)
- Bonnet de l'organisation non porté

Cyclisme

- Dossard plié, mal positionné ou illisible
- Plaque de vélo mal positionnée
- Aide extérieure ou aide entre concurrents
- Torse nu ou tenue indécente
- Abri entre concurrents ou derrière tout véhicule (l'aspiration abri est interdite sur l'ensemble des courses)
- Port du casque non respecté, casque non homologué (pas de caméra sur le casque)
- Gêne volontaire, accompagnement par un tiers

Course à pied

- Dossard mal positionné (la ceinture porte dossard ne doit pas être portée en dessous de la taille) ou illisible
- Torse nu ou tenue indécente
- Parcours coupé
- Gêne volontaire
- Accompagnement par un tiers, aide extérieure
- Utilisation de tout moyens de communications (GPS, téléphone, MP3,etc)

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès à son épreuve à tout athlète qui ne satisferait pas aux conditions d'accès: **absence de licence ou de certificat médical, identité non justifiée.**

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.